



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accueil des femmes en CRA

Question écrite n° 9927

Texte de la question

Mme Bénédicte Auzanot attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'accueil des femmes en centre de rétention administrative. Dans le cadre de la politique d'éloignement des étrangers en situation irrégulière, les centres de rétention administrative (CRA) jouent un rôle central. Selon les données disponibles, environ 4,5 % des personnes placées en rétention sont des femmes, accompagnées ou non d'enfants. Dès lors, Mme la députée demande si des places spécifiques existent pour les femmes dans les centres de rétention administrative en France et dans l'affirmative, combien il y en a au total au niveau national. Elle voudrait également savoir quelles sont les adresses précises des CRA disposant de telles places spécifiques pour les femmes, ainsi que la répartition géographique – en métropole et outre-mer – et la capacité d'accueil pour chacune de ces installations. Elle souhaite savoir s'il est prévu de créer de nouvelles places spécifiques pour les femmes dans les années à venir, et si oui, quelles mesures concrètes sont envisagées, avec quels délais et quels impacts attendus sur la prise en charge des femmes retenues.

Données clés

- Auteur : [Mme Bénédicte Auzanot](#)
- Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Rassemblement National
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 9927
- Rubrique : Étrangers
- Ministère interrogé : Intérieur
- Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clée(s)

- Question publiée au JO le : [30 septembre 2025](#), page 8317